L'Égalité
DE ROUBAIX-TOURCOING

5 CENTIMES — 6 PAGES — Fondé en 1883

Téléphones : A LILLE N° 1.02 — A DOUAI N° 4.12 — A ROUBAIX N° 3.33 — A LENS N° 0.33

ABONNEMENTS : 3 mois — 6 mois — 1 an
Nord et Départements limitrophes . . . 4 fr. 50 — 9 fr. — 18 fr.
Autres Départements . . . 5 fr. 50 — 11 fr. — 22 fr.
Les abonnements sont reçus sans frais dans tous les Bureaux de poste

PUBLICITÉ
Les Annonces et Réclames sont reçues directement aux Bureaux du Journal et dans toutes les Agences de France et de l'Etranger.

Jeudi 2 Juillet 1914

Leur dépit

L'enquête ordonnée par la Chambre des Députés concernant l'élection de la 9me circonscription de Lille, — celle de M. Groussau, — a mis les journaux réactionnaires dans un état de folle exaspération.

C'est maintenant sur les radicaux-socialistes, devenus pour la circonstance des francs-maçons sectaires, et sur les socialistes, « esclaves humiliés du grand patronat et de la franc-maçonnerie », que s'exercent les récriminations amères des défenseurs de l'avocat du Pape.

D'aucuns insistent sur le fait que M. Ducarin, le candidat radical, est « un grand patron ». Ils s'indignent de ce que le citoyen Delory ait cru devoir intervenir en sa faveur et contribué à provoquer l'enquête supplémentaire ordonnée par la Chambre.

D'autres, comme le « Temps », s'emploient délibérément à faire le procès du système des enquêtes, qu'ils qualifient l' « absurde ».

« On se promène, dit le « Temps », parlant » des enquêteurs parlementaires ; on va au » café. On interroge des gens qui, suivant les » jours, donnent un témoignage exactement » inverse à chacun des deux adversaires. On » boucle le rapport et l'on est aussi avancé » qu'au premier jour ».

Pourtant, cette « comédie misérable », si nous voulons employer les termes de notre grand confrère, n'a rien qui puisse inquiéter ceux qui sont avides de vérité.

Et si, comme le dit la « Dépêche », des faits de corruption ou de pression électorales ont été relevés à la charge de M. Ducarin, « gros patron radical », l'enquête est là pour les démontrer ; et les partisans de M. Groussau ne peuvent que se féliciter de ce qu'il leur sera donné une occasion unique de dévoiler les turpitudes des « grands électeurs républicains de la 9me circonscription de Lille ».

La vérité, c'est que les cléricaux, confiants dans l'habituel « passez muscade » que le vieux parlementaires avaient élevé à la hauteur d'une institution, ne supposaient pas qu'une enquête pût être ordonnée. Et cette enquête n'est pas sans leur causer quelque inquiétude, en même temps qu'un amer dépit.

Un adage flamand dit : « Qui se sent morveux se mouche ! »

Nous traduirons librement :

« Qui se sent fraudeur, craint l'enquête ! »

OPINIONS

Evêques et élections

Sous ce titre modeste : « Les Etudes », les Pères de la Société de Jésus publient une Revue bi-mensuelle qui n'est ni sans intérêt ni sans importance.

Dans l'avant-dernier numéro, M. l'abbé Yves de la Brière, en vue de caractériser l'action publique des catholiques, a publié un article sur « l'enseignement des évêques et le devoir électoral », où il y a des données statistiques qui sont à signaler.

Il s'agit des « lettres pastorales » qu'aux approches des dernières élections, la plupart des évêques français ont adressées à leurs diocésains « pour définir les obligations de la conscience chrétienne en matière de devoir électoral ».

Autrefois, dit l'abbé, les « exigences du régime concordataire » n'eussent pas permis aux évêques une telle démarche. « On se rappelle, ajoute-t-il, qu'en 1891 et 1892 les quinze évêques français qui avaient publié un « Catéchisme électoral » durent retirer cette publication pour ne pas troubler trop gravement les relations officielles de l'Eglise et de l'Etat. Aujourd'hui, les prélats n'ont plus à tenir compte du bon plaisir d'un gouvernement spoliateur qui a rompu avec l'Eglise. L'épiscopat français peut donc parler haut et clair, alors même qu'il s'agit de questions aussi brûlantes que les mauvaises écoles, les mauvais manuels, les mauvais journaux et les mauvaises élections ».

Constatons une fois de plus que l'Eglise profite du régime de la séparation autant qu'elle en gémit.

Mais arrivons à la statistique de l'abbé de la Brière.

Certaines lettres pastorales se sont tenues dans le vague, se contentant de signaler « l'impérieuse obligation de conscience qui impose de voter et de bien voter, dès lors qu'on est en présence d'une candidature offrant des garanties honorables et sérieuses ». C'est là le résumé des lettres pastorales des cardinaux Amette, Luçon, Andrieu, Dubillard, de Cabrières.

D'autres prélats ont examiné « avec plus de détail les relations diverses que comporte le cas électoral selon la diversité des circonstances ».

C'est la plus nombreuse catégorie.

Ainsi M. Sevin, archevêque de Lyon, dans son « *Catéchisme électoral* », a étudié le problème « le plus délicat ». C'est celui-ci : « Est-il permis de voter pour un candidat même mauvais afin d'empêcher l'élection d'un pire ? » Oui, répond l'archevêque de Lyon ; « Deux conditions toutefois sont, dit-il, indispensables : d'abord, que le choix ne soit possible qu'entre deux ou plusieurs candidats mauvais et qu'il n'y ait, par conséquent, pas de candidat catholique ; en second lieu, que le candidat « moins mauvais » donne quelque minimum de garantie pour la liberté religieuse et le bien public, de telle sorte que ce candidat soit réellement et appréciablement moins mauvais que le candidat auquel on le préfère ». L'application de ce principe « dépendra souvent de considérations d'ordre personnel et local qui ne peuvent se traduire en formules absolues et universelles... » Qu'au moins le candidat non-catholique, pour qui le catholique voterait, s'engage à « faire mieux respecter les droits du père de famille ».

Quant au programme des candidats catholiques, M. Sevin s'en réfère à ce qu'ont dit, le 27 février dernier, les initiateurs de l'Union catholique, « préconisant une organisation méthodique du catholique français pour la défense des droits de l'Eglise dans la vie publique ». Il s'agit « d'affirmer et de revendiquer, devant l'opinion française, le concept catholique de la législation civile, de la législation scolaire et de la législation sociale, en opposition avec le concept laïque aujourd'hui régnant ».

Depuis la publication de ce « Catéchisme électoral », la « pourpre romaine » a rehaussé l'autorité de M. Sevin et de ses conseils.

En plein accord avec ce catéchisme sont les trois pastorales collectives publiées par les évêques des trois provinces ecclésiastiques de Bourges, de Tours, de Cambrai, ainsi que les lettres publiées par l'archevêque de Toulouse et par plusieurs autres prélats de la région languedocienne à propos des revendications électorales de l'Union Catholique.

Il y a là, dans le détail, d'autres précisions.

Par exemple, les évêques du Nord réclament pour l'Eglise la liberté « de posséder les biens nécessaires à sa mission ».

Ceux-là et plusieurs autres veulent la « liberté des Associations religieuses », le « rétablissement des relations diplomatiques entre la France et le Vatican », la suppression des mesures législatives qui portent atteinte aux droits de Dieu, de l'Eglise ou de la famille ». M. Germain, archevêque de Toulouse, dit avec l'Union catholique : « Nous voulons la paix religieuse par la revision des lois ayant porté atteinte à nos liberté et par l'entente de l'Etat avec le chef de l'Eglise catholique ».

M. Sizerac, évêque de Cahors, d'accord avec ses collègues sur les principes, a montré de la colère contre ces candidats « moins mauvais » qui, élus à l'aide des voix catholiques en 1910, se sont montrés ingrats : « Nous en avons assez, déclare-t-il, de voter pour des gens qui, après avoir obtenu nos suffrages de catholiques, rougissent de nous, nous reniant et nous combattant ». M. Sizerac veut qu'à l'avenir on exige des moins mauvais un engagement précis.

Beaucoup de ces évêques expriment de la mauvaise humeur à constater, chez tant de Français, cette crainte de passer pour clérical. Ils dénoncent la même crainte chez les adeptes de l'Action libérale. Quelle tristesse pour nos évêques de voir que les Français qui consentent à favoriser l'Eglise n'entendent pas s'en vanter !

Quel a été le résultat de ces conseils électoraux des évêques ?

L'abbé de la Brière se réjouit de ce que les députés notoirement catholiques sont aussi nombreux dans la nouvelle Chambre que dans la précédente, mais « il n'ose assurer qu'ils sont plus nombreux. Il se contente de signaler le succès de M. de Castelnau, élu à Saint-Affrique « sous la seule étiquette de candidat de l'Union catholique de l'Aveyron ». Il constate que beaucoup de progressistes qui « fuyaient comme la peste toute apparence de cléricalisme », ont mordu la poussière, tandis que deux progressistes qui se sont dit nettement catholiques l'ont emporté, à savoir M. Proust, qui a battu M. Théodore Reinach, et M. Rolle, qui a battu M. Brard. Avis et leçon aux progressistes !

Mais, si optimiste qu'il soit, le collaborateur de la Revue des jésuites est bien obligé de reconnaître que l'action des évêques n'a pu empêcher, « pour l'ensemble du pays », la prépondérance politique des partis de gauche et d'extrême gauche ». Parmi les causes générales de cette prépondérance, il dénonce surtout l'école laïque, qui « est à l'œuvre depuis plus de trente ans ».

L'abbé a raison, grandement raison. C'est à l'école laïque que nous devons l'orientation générale du suffrage universel vers la des gauche. Sans l'école laïque, les conseils des évêques auraient été bien plus écoutés, et la France de la Révolution se serait peut-être à demi-désavouée elle-même.

Donc défendons, fortifions l'école laïque, surtout en arrêtant le développement, si audacieux et si dangereux, des écoles primaires romaines.

A. AULARD.

CHOSES & AUTRES

PAS DE PRÉCÉDENT

Il y a à Saint Jean du Maroni, — c'est un de nos confrères qui nous l'apprend, — un relégué qui voudrait porter les palmes académiques.

Entendez bien ; il ne veut pas les obtenir : on ne les lui donnerait évidemment pas. Mais les ayant obtenues avant ses malheurs, il sollicite l'autorisation de les piquer fièrement à sa boutonnière. Ce forçat, en somme, n'a pas abdiqué toute vanité, ni même toute candeur. Et cela n'a rien de si étonnant. L'homme, en effet, est un animal bizarre qui aime surtout à faire le beau dès qu'il a un spectateur, et si misérable que soit sa condition. Rappelez-vous ce condamné à mort qui fut exécuté il y a quelques années dans le Nord et qui s'écria : « — Comment, ce n'est que ça ? » A deux pas de la planche abjecte, il ne pensait qu'à la pauvreté lamentable du spectacle et trouvait qu'on n'avait pas mis assez de soldats autour de l'échafaud.

Non ! le goût violent qu'a ce relégué pour les palmes académiques ne doit pas nous surprendre. En revanche, l'hésitation de l'autorité judiciaire est pour nous chiffonner... Car elle hésite, l'autorité. Elle observe que les distinctions académiques échappent à la discipline de la Grande-Chancellerie. Et elle gémit :

— Un précédent ! Il me faudrait un précédent ! Tous mes cartons verts pour un précédent !

On pourrait répondre qu'il y a commencement à tout et que dès lors l'autorité compétente n'a qu'à créer ce précédent qui lui manque. Mais comme il est préférable de laisser cette autorité à ses embarras et de penser à tout ce qu'elle peut faire par ailleurs, et à l'abri des précédents, de sa puissance formidable. Remarquez, en effet, qu'elle peut vous arrêter, vous laisser trois ou quatre mois en prison comme l'ingénieur Pierre ; qu'elle peut vous faire guillotiner si complète que soit votre innocence ; que, sans pousser les choses aussi loin, elle peut vous obliger à payer une somme que vous ne devez pas ; entrer chez vous pour voir si vous ne vous servez pas, d'aventure, d'un briquet non estampillé ; vous traiter en malfaiteur parce que vous avez chargé un ami de mettre cent sous sur le favori du Grand-Prix... Que sais-je encore ? [illegible] se des plus grands scrupules dès qu'il s'agit d'interdire à un forçat le port des palmes académiques. Et vous pouvez trouver cela triste ou comique, en rire ou en pleurer à votre gré.

GRIFF.

CHRONIQUE

L'Amour maladroit

— Toc ! toc ! C'est moi ! On peut entrer ?

Le jeune homme, par la porte entre-bâillée, passa la tête, sa grosse tête ronde et rose de bon garçon. A travers les stores baissés, un joyeux soleil d'avril sablait d'or les murs clairs, les meubles, les tapis. Mais rien ne bougeait, rien ne semblait vivre dans la petite pièce étroite. On entendait seulement, au dehors, le roulement des voitures, des autos, tout le brouhaha coutumier de Paris.

Etonné de ce silence, le jeune homme fit un pas en avant. Sa bouche s'ouvrait déjà pour lancer d'une voix gouailleuse :

— Il n'y a donc personne dans la boutique ?

Quant, en penchant sa tête, il aperçut, masqué à demi par le battant de la porte, prostrée sur une chaise basse, le front entre les mains, une forme féminine qu'il reconnut aussitôt :

— Isabelle, qu'est-ce que tu fais là ? Tu dors ?

Isabelle daigna enfin répondre, se redressant :

— Ah ! c'est, toi, Antoine, entre donc !

— Oui, me voilà !... A l'instant, la femme de chambre m'a dit que tu étais dans le petit salon, toute seule... Je ne suis pas indiscret ?

Il n'attendit pas la réponse et s'assit à côté de sa cousine. Car ils étaient cousins, bien qu'ils ne se ressemblassent guère !

Lui déployait ses vingt ans en hauteur comme en largeur. C'était un bon gros réjoui, avec des yeux candides, perdus, comme deux points bleus, dans son visage épanoui, un grand gaillard avec des cheveux trop blonds, une pointe à peine de moustache et l'apparence d'une grande force qui ne servirait jamais de rien.

Elle — seize ans juste sonnés, un mètre cinquante-huit des talons aux cheveux, cinquante et un de tour de taille — paraissait, près d'Antoine, d'autant plus petite, plus mince et plus frêle. Avec sa joliesse mutine, ses cheveux d'un châtain doré, ses grands yeux rêveurs, son nez retroussé d'une pichenette, l'arc rouge de ses lèvres et la grâce un peu mièvre de toute sa personne, elle faisait songer à une délicate statuette de Saxe qui serait descendue pour un jour de son étagère.

— Voyons, reprit le jeune homme en serrant dans sa main épaisse la petite main de sa cousine, qu'est-ce que tu as ? Tu es toute triste ; on dirait que tu as pleuré ?

— Hélas !

— C'est donc vrai ?

— Oui, c'est vrai. Ah ! je suis bien malheureuse, Toitoine !

Antoine se sentit tout ému de cette exclamation, plus ému encore de ce diminutif enfantin.

Dans les plus belles histoires du monde, il avait lu que les cousins, toujours, aimaient leurs cousines. Comme Isabelle ne manquait d'aucun des charmes nécessaires, il l'avait donc aimée, et cela depuis sa prime jeunesse. Il l'avait aimée avec un respect attendri, une dévotion muette et touchante. Il l'aimait encore, et de plus en plus, depuis qu'il était un homme et qu'elle était, elle, une jeune fille. Mais, trop timide pour parler, il n'en avait jamais rien dit. Personne ne s'était douté de ce sentiment si secret. Isabelle même n'avait rien deviné.

Le jeune homme, confiant dans l'avenir, s'était contenté jusqu'à ce jour de se montrer empressé auprès de sa cousine. Il guettait les occasions de lui être agréable. Il lui glissait parfois un compliment à l'oreille. Quand elle lui souriait, pensant peut-être à autre chose, une grande joie descendait en lui. La moindre amabilité le contentait et, dans le mystère de son cœur, il pensait :

— Isabelle comprendra bien un jour que je l'aime. D'ailleurs, le hasard me favorisera. Si je peux, pour elle, faire un grand sacrifice ou montrer un grand courage, ses yeux s'ouvriront : elle m'aimera à son tour !

Aussi, de voir le geste de sa cousine, toute triste, lui tendre la main, de l'entendre murmurer d'un ton affectueux ce nom : « Toitoine ! » il fut bouleversé, mais il fut aussi presque heureux.

— Raconte, dit-il en se penchant vers elle ! Qu'est-ce qui te chagrine ? Puis-je effacer la mélancolie de ce joli front ?

— Mon pauvre Toitoine, répondit la jeune fille, tu ne peux rien pour moi.

— On ne sait pas. Raconte toujours ! Je voudrais tant te faire plaisir !

— C'est impossible !

— Rien ne me sera impossible s'il s'agit de toi.

— Tu le crois, mais... D'ailleurs, tu te moquerais de mon chagrin, tu me traiterais de folle, de coquette... de petite fille !

Il étendit la main solennellement, et jura :

— Jamais !

— Eh bien ! voilà, commença-t-elle hésitante. Tu sais que dimanche prochain, en matinée, maman organise une petite sauterie en l'honneur de mes seize ans. Il y aura beaucoup de monde. Toutes mes amies d'abord. Et puis des jeunes gens, bien entendu, pour nous faire danser toutes...

— C'est cela qui te fait de la peine ?

— Mais non. Ecoute la fin. Sous prétexte que ce sera sans cérémonie, maman a refusé de me commander une robe neuve. Elle veut que je remette celle que j'avais cet hiver, tu sais, ma robe blanche...

— Elle a raison, ta maman ! Tu es charmante avec cette robe. Elle te va délicieusement !

— Ce n'est pas vrai. J'ai entendu un jour Marcelle, tu sais, mon amie, je l'ai entendue se moquer de moi. La femme de chambre aussi trouve qu'elle me va mal. D'ailleurs, moi, je la déteste. Le blanc me grossit. J'ai l'air d'un paquet.

— Isabelle !

— Oui, d'un paquet. Je ne veux plus la mettre ! Non, je ne veux plus ! Et j'ai beaucoup de chagrin... Ah ! Toitoine, si tu pouvais trouver un moyen de me débarrasser de cette horreur, comme tu serais gentil ! Comme je t'aimerais !...

« Toitoine » sentit son cœur faire toc-toc dans sa poitrine. Allait-il donc montrer enfin ce dont il est capable ? Allait-il en être récompensé ? Il fronça les sourcils pour mieux réfléchir et, après un instant, proposa :

— C'est bien simple ! Tu n'as qu'à renverser dessus quelque chose de sale, de bien sale !

— En l'enverra chez le teinturier.

— Déchire-la en descendant un escalier ou en montant en voiture.

— Maman se doutera que je l'ai fait exprès. Et ce sera une vie, une vie !... Non, trouve autre chose ! Trouve, Toitoine ! Il le faut. Je t'embrasserai pour la peine.

— Sur les joues, comme tu fais d'habitude ?

— Non, sur le bout du nez, comme quand on s'aime !

Cette promesse redoubla l'émoi du jeune homme et suscita en lui une nouvelle inspiration :

— J'ai un moyen, fit-il, mais il est risqué, car c'est moi qui en supporterai les conséquences.

— Oh ! tu peux faire cela pour moi. Dis vite !

— Eh bien ! le premier jour où tu mets... « l'horreur », tu me préviens, j'arrive, je fais le monsieur distrait, je pose le pied sur le bord de la robe, j'appuie fort, très fort. Toi, tu tires. Et crac ! Déchirée, perdue ! N'en parlons plus !

La jeune fille battit des mains :

— Bravo ! Tu me sauves la vie !

— Oui. Mais qu'est-ce que me dira ta mère ?

— Ça ne fait rien. Je te revaudrai cela !... Voons, peux-tu venir ce soir, après dîner ? Papa a quelques amis. Pour eux, je mettrai mon « horreur ». Tu arrives pour le café. Tandis que je sers, tu t'avances derrière moi et... C'est entendu ? Tu auras du courage, tu ne flancheras pas ?

— C'est promis !

— Tiens ! Voilà un acompte !

Et la jeune fille sauta au cou de son cousin, comme si réellement il s'était offert pour le plus grand des sacrifices.

— Alors, à ce soir, dit-il en se redressant, le cœur battant et tout ému !

— A ce soir, Toitoine, mon sauveur !

**

Le jeune homme fut exact au rendez-vous, trop exact même, car il dut attendre au salon que le dîner fût fini. Enfin, la porte de la salle à manger s'ouvrit, Isabelle apparut, précédée de sa mère, de son père et d'un certain nombre de vieux messieurs aux crânes chauves mais à l'air distingué. Antoine leur fut présenté et, tout de suite, la voix de la maîtresse de la maison s'éleva :

— Isabelle, offre donc le café et les cigares !

La jeune fille s'empressa. Alerte et souriante, elle allait de l'un à l'autre, tendant, d'une main la tasse de porcelaine fine et, de l'autre, la boîte où s'alignaient les havanes.

Le premier qu'elle servit — c'était un brave général au teint basané et à la moustache en broussaille — s'inclina en remerciant, puis, fixant la jeune fille :

— Corbleu ! mademoiselle, s'écria-t-il, je voudrais bien avoir tous les jours un ordonnance comme vous ! Si jamais vous vous engagez, je vous retiens, mais à condition que vous gardiez votre uniforme de ce soir !

— Vous êtes trop aimable, général ! répliqua Isabelle, flattée du compliment.

Et elle passa au suivant. Celui-ci, c'était un diplomate en retraite. Sa parole était toujours des plus fleuries. Il murmura en acceptant la tasse offerte :

— Ce café sera le meilleur de ma vie, car la façon de donner vaut autant que ce qu'on donne. Jamais vous n'avez été si jolie que ce soir, mademoiselle ! Ce blanc léger et vaporeux auréole votre beauté... C'est exquis !

— Vous êtes trop aimable ! répéta la jeune fille rougissante.

Le troisième — un poète un peu prétentieux, mais coté, — s'écria simplement :

— Merci, Juliette, Béatrice, Ophélie ! Merci, la plus belle de toutes !

Le quatrième — un fabricant de soieries — fut plus prosaïque, mais non moins enthousiaste :

— On voit que votre robe sort d'une grande maison. Elle vous fait une ligne !...

— Oh ! monsieur, balbutia la jeune fille, surprise de cette averse de louanges et ravie tout à coup à l'idée qu'elle les méritait ! Ce n'est pourtant qu'une petite robe de rien du tout !

— Non, non, croyez-moi, je m'y connais !

Le dernier enfin — un brave bourgeois très pratique — glissa à l'oreille de sa serveuse :

— Vous me donnerez l'adresse de votre couturière pour ma fille. Je lui ferai faire une robe comme la vôtre. Je n'en ai jamais vu d'aussi délicieuse !

Isabelle, d'abord, s'était sentie déconcertée. Mais, à mesure que les compliments se multipliaient autour d'elle, elle se persuadait davantage de leur sincérité. Maintenant, elle rayonnait et ce fut avec son plus gracieux sourire qu'elle s'approcha de son cousin.

Celui-ci, très ému depuis son entrée dans le salon, sentait son cœur battre de plus en plus fort, à mesure que la jeune fille s'avançait vers lui et que le moment approchait où il lui faudrait accomplir l'héroïque action à laquelle il s'était engagé. Mais il ne faiblirait pas, il se l'était promis ! Pour gagner le cœur d'Isabelle, il était prêt à supporter les pires reproches, à se montrer jusqu'au bout, et volontairement, grossier, brutal et maladroit.

Précisément, la jeune fille se penchait et murmurait :

— Du café ? Un cigare, mon cousin ?

Il profita que la robe, la fameuse robe blanche, traînait un peu sur le tapis et il posa le pied dessus, énergiquement. Isabelle vit le geste et se recula :

— Fais donc attention ! dit-elle, d'un ton aigre.

Il ne l'écouta pas, mais appuya de tout son poids, de toutes ses forces. Elle recula encore. Crac ! Dans toute sa hauteur, la robe était déchirée. Antoine, pour savourer sa joie, ferma les yeux, mais il reçut en pleine face ces mots cinglants comme un soufflet :

— L'imbécile ! il m'a perdu ma robe ! Ma belle robe que j'aime tant !

Parmi les mots amers de papa, les cris désespérés de la maman, Antoine restait ahuri et résigné. Mais ce qu'il ne comprenait pas, mais là, pas du tout, c'était le visage soudain ennemi d'Isabelle, les reproches qu'il lisait dans ses yeux, le dédain méprisant qui crispait sa jolie bouche et ce mot qu'elle répétait avec âme :

— L'imbécile ! L'imbécile !

Pouvait-il deviner le revirement inattendu qui s'était produit dans l'esprit de la jeune fille ? Depuis que des hommes, des hommes d'âge et de poids, des hommes qui s'y connaissaient, lui avaient fait compliment de sa toilette, le matin encore exécrée, elle l'aimait, sa robe, et elle la trouvait très jolie !

Hélas ! Il était trop tard ! l'amour est toujours maladroit.

R. LAMOTTE.

Les Fraudes Electorales DE LILLE

La funèbre aventure de Gin Louis-Marie

Billaert avoue ce que Binauld nie.

Le Juge recueille, à la Mairie, une déposition accablante pour Billaert.

Un moine qui n'est pas mort

Dans notre numéro d'avant-hier, nous avons cité, dans la septième centaine d'électeurs inexistants énumérés par nous, le nommé GIN Louis-Marie, né au Portel, le 22 février 1880, et qui mort en 1908, avait été inscrit à Lille en 1912 au numéro 9 de la rue des Stations.

Or, hier matin, l' « Echo du Nord », d'une part, annonçait que M. Gin était vivant, et la « Dépêche », d'autre part, disait avoir reçu la visite de M. Gin lui-même et avoir reçu de M. Florent, tailleur, rue des Stations, 9, une lettre où celui-ci disait :

« J'ai l'honneur de vous informer que j'ai » encore vu M. Gin aujourd'hui, et qu'il » se porte très bien ».

Nous n'hésitons pas à faire part à nos lecteurs des découvertes de nos confrères qui se gardent bien de leur communiquer les nôtres. Chacun a sa façon de faire la lumière.

Donc, Louis-Marie Gin existerait.

Or, nous avons sous les yeux l'acte de décès dont on trouvera ci-dessous la photographie avec le timbre de la mairie du Portel ; acte de décès constatant que Louis-Marie Gin, né en 1880, est mort le 6 février 1908.

Quelqu'un se trompait ! ou la mairie du Portel, ou nos confrères.

Sur sept cents prétendus citoyens lillois dont les noms, prénoms et domiciles sont fournis par nos soins, la « Dépêche » et l' « Echo » en ont découvert deux ayant le droit d'être inscrits.

L' « Echo » n'a même pas pu découvrir ceux qui étaient logés chez Baudon et chez Crépy-Saint-Léger ; et la « Dépêche » recherche encore ceux qui étaient domiciliés chez Vandame.

C'est incroyable ce que Lille est grand !

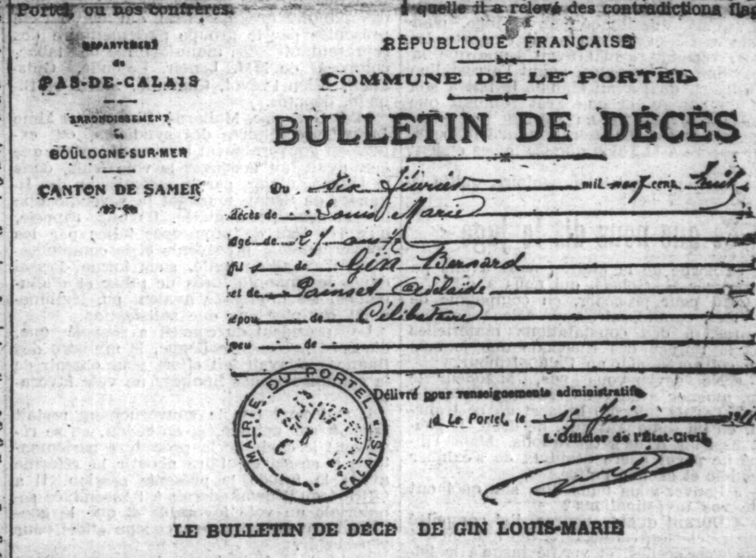
DÉPARTEMENT du PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT de BOULOGNE-SUR-MER
CANTON DE SAMER

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE LE PORTEL
BULLETIN DE DÉCÈS

Du six février mil neuf cent huit
décès de Louis Marie
âgé de 27 ans
fils de Gin Bernard
et de Poinset Adélaïde
époux de Célibataire
veuf de

Délivré pour renseignements administratifs
Le Portel, le 15 Juin 1914
L'Officier de l'Etat-Civil

MAIRIE DU PORTEL PAS-DE-CALAIS

LE BULLETIN DE DÉCÈS DE GIN LOUIS-MARIE

Pour en avoir le cœur net, nous avons envoyé un de nos collaborateurs au Portel. De sa visite il résulte que la mairie ne s'est nullement trompé : Louis-Marie Gin est bien mort le 6 février 1908. Mais il est né au Portel en 1880, l'un en février, l'autre en juillet, deux Gin qui ont reçu le même prénom, Louis-Marie. C'est celui de juillet qui est mort, et c'est celui de février qui est en vie.

Il est en vie, oui ; mais il n'habite pas 9, rue des Stations

Cela résulte de notre enquête d'abord, et notre enquête a été bien faite. M. Florent ne dit pas que M. Gin habite chez lui ; il dit *qu'il l'a vu aujourd'hui*.

M. Gin a des raisons pour ne pas donner sa véritable adresse. C'est un moine franciscain, qui passe sa vie en de longues missions à l'étranger, et du Portel, où notre rédacteur a trouvé des gens qui correspondent avec lui, on ne lui écrit pas rue des Stations.

Comme les frocards de Froyennes, de Hollande, du Maroc et du Congo, ce Gin n'a aucune qualité pour être électeur à Lille.

Et, pour des raisons qui restent les nôtres pour l'instant, nous pourrions nous féliciter de ce qu'on l'ait sorti de l'ombre où il s'abrite. Il s'est d'ailleurs bien gardé de nous envoyer la lettre dont parle la « Dépêche ».

Les ... franciscains n'aiment pas écrire

Cela dit, il reste acquis que ce Gin vit, mais que ni en 1912, — lorsqu'on l'inscrivit, ni maintenant — il n'habita rue des Stations.

Nous sommes heureux de cet incident qui montre l'exactitude de nos renseignements, puisque avec celui qui fut indiqué par M. Lemière, cela fait en tout deux personnages découverts par les municipaux sur tous ceux déjà cités par nous.

Billaert entre dans la voie des aveux

Confrontation turbulente de Binauld avec son complice et avec le chef du bureau des élections.

Le cabinet du juge d'instruction fut hier matin le théâtre d'une confrontation émouvante.

Pour la première fois l'ex-adjont Binauld, inculpé, était mis en présence de son complice Billaert, depuis son arrestation. M. Talon, chef du bureau des élections à la mairie, cité comme témoin fut présent à la confrontation.

Les rugissements de Billaert étaient ceux d'une bête prise au piège et, à tout propos, il s'écriait : « C'est faux ! Il y a une cabale montée contre moi !... »

Peu à peu, il est entré dans la voie des aveux et le juge estime n'avoir pas perdu du tout sa journée d'hier, au cours de laquelle il a relevé des contradictions flagrantes et accablantes, entre les dires de Billaert et de Binauld.

Binauld prétend ne rien savoir

Dans la matinée d'hier M. Talon, chef du bureau des élections fut mis en présence de Binauld et de Billaert assistés chacun de leurs avocats : Maîtres Parmentier et Chesnelong.

LE JUGE. — Est-il vrai, M. Binauld, que M. Talon ait été relégué au second plan dans le bureau des élections et que vous accordiez votre confiance à M. Billaert...

BINAULD. — C'est inexact ! Je ne m'occupais pas, du reste, du bureau des élections...

M. TALON. — Mais vous savez bien que ce n'est pas à moi que vous donniez des instructions ; c'était Billaert que vous appeliez dans votre bureau. Toute la mairie sait ça.

BINAULD. — M. Billaert était mon secrétaire particulier. Si je le faisais appeler dans mon bureau ce n'était pas pour lui causer du bureau des élections.

M. TALON. — J'étais si peu de chose à vos yeux que lorsque j'ai demandé de l'augmentation pour avoir une retraite en proportion de mes années de service vous me l'avez refusée.

BINAULD. — Les statuts s'y opposaient.

M. TALON. — Quand il s'agissait de Billaert et d'autres, on augmentait tout de même.. Billaert était le chef du bureau électoral du Nouveau-Lille...

BINAULD. — Je n'en sais rien. Je croyais qu'il n'était que buffetier du Nouveau-Lille.

Billaert et le Nouveau-Lille

La confrontation prit ici une tournure intéressante. On parla du Nouveau-Lille et il fallait le culot du jésuite Binauld pour nier... ce que tout la ville sait — qu'il connaît mieux que personne !

LE JUGE. — Cependant M. Binauld, vous êtes un des dirigeants du Nouveau-Lille ?

BINAULD. — Comme président du conseil d'administration du Nouveau-Lille, j'ai connu Billaert comme tenancier de la buvette. En 1901 et 1902, je sais tout au plus qu'il s'occupa de la révision des listes électorales...

LE JUGE. — Billaert, vous déclarez que